PROCES-VERBAL DE CONTROLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

N° d'imprimé : 001424413

NATURE DU CONTROLE	DATE DU CONTROLE	N° DU PROCES-VERBAL
Contrôle volontaire complet	02/10/2026	51645 / 1

INSTALLATION DE CONTROLE

N° D'AGREMENT : S035F335

RAISON SOCIAL :
ANALYSE AUTO BILAN LA MEZIERE
ADRESSE : 5 RUE DU BOSC
ZONE ARTISANALE BEAUCE
35520 LA MEZIERE
02.99.13.13.65

IDENTITE DU CONTROLEUR

N° D'AGREMENT : 035T1267

SIGNATURE :



IDENTIFICATION DU VEHICULE

N° Immatriculation	Date C.I.	Date 1ere circulation
GR-414-ER	14-09-2023	14-09-2023

Genre	Marque	Type
VP	DACIA	M10DACVP002

N° de série dans la série du type	Energie
UU1DJF00571176322	EH

Kilométrage au compteur	Désignation commerciale
127088	JOGGER

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

PIACENZA FRANCK

ADRESSE : 38 RUE NARCISSE DEROUVOIS

76620 LE HAVRE

Le présent procès-verbal résulte d'un contrôle technique dit volontaire qui ne peut être assimilé au contrôle technique obligatoire prévu pa le Code de la route.
En cas de contrôle administratif et/ou de cession du véhicule, le contrôle technique volontaire ne pourra permettre de justifier de la réalisation des obligations imposées par le code de la route.

DEFAUTS OU ANOMALIES CONSTATES

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

Défaillances critiques

5.2.3.d.3. PNEUMATIQUES : Corde visible ou endommagée (AVG,AVD)
5.3.4.a.3. ROTULES DE SUSPENSION : Usure excessive : risque de détachement ; stabilité directionnelle perturbée (AVG)

Défaillances majeures

0.4.1.a.2. ÉTAT DE PRÉSENTATION DU VÉHICULE : Etat du véhicule ne permettant pas la vérification des points de contrôle
2.1.3.a.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Jeu entre des organes qui devraient être fixes (AVG)
5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté (ARG)

Défaillances mineures

4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (D)
5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger (ARG,ARD)
5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé (ARG)
5.3.2.c.1. AMORTISSEURS : Protection défectueuse (AVG,AVD)
6.2.6.a.1. AUTRES SIÈGES : Sièges défectueux ou mal fixés (pièces auxiliaires) (ARG)

Observation(s)

Contrôle des émissions à l'échappement réalisé selon des méthodes spécifiques
Etat d'un ou de plusieurs pneumatiques ne permettant pas la vérification des points de contrôle. Faire inspecter le(s) pneumatique(s) concerné(s) (extérieur et intérieur) par un professionnel du pneumatique avant toute tentative de regonflage

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

M E S U R E S	AvG	Av	AvD	ArG	Ar	ArD
Frein de service						
Frein de stat.						
Suspension						
Feux de croisement	-1.7					-0.5
Feux de brouillard	-3.1					-4.0

GAZ CO Ralenti : 0.00 CO Accéléré : 0.09 Lambda :

PROCES-VERBAL